

REPUBLIQUE POPULAIRE
REVOLUTIONNAIRE DE GUINEE

ASSEMBLEE POPULAIRE NATIONALE

TRAVAIL- JUSTICE- SOLIDARITE
=====

LOI n°016/APN/79 - PORTANT RATIFICATION DES ACTES FINALS
DE LA CONFERENCE ADMINISTRATIVE REGIONALE DE RADIO-DIFFU-
SION (GENEVE 1975).--

L'ASSEMBLEE POPULAIRE NATIONALE :

VU les Articles 7, 9, 14, 15 et 34 de la Constitution;
APRES en avoir délibéré,
ADOpte la LOI dont la teneur suit :

ARTICLE 1er-- Sont ratifiés les Actes Finals de la Conférence Administrative Régionale de Radio-diffusion dans les Régions 1 et 3 et l'Accord Régional relatif à l'utilisation par le Service de Radio-diffusion les fréquences dans les bandes des ondes hectométriques dans les Régions 1 et 3 dans les bandes des ondes kilométriques dans la Région 1.--

ARTICLE 2-- La présente LOI sera enregistrée, publiée au Journal Officiel de la République Populaire Révolutionnaire de Guinée.--

AINSI délibéré en séance publique.--

CONAKRY, le 16 MARS 1979
LE PRESIDENT DE L'ASS. POPULAIRE NATIONALE.--


- DAMANTANG CAMARA -